



MEAUZAC

INFOS

Bulletin semestriel

Septembre 1998



*Monsieur le Maire et son Conseil Municipal
vous invitent à l'inauguration de la Bibliothèque
Municipale, située dans l'enceinte de l'Ecole,
qui aura lieu le Samedi 17 Octobre 1998 à
15H00, suivie d'un vin d'honneur servi à la
Salle des Fêtes de MEAUZAC.*

LE MOT DU MAIRE :

L'heure de la rentrée est arrivée à grands pas. Mais cette année sera marquée par l'ouverture de notre nouvelle bibliothèque, un nouvel outil au service de la commune et de ses habitants. "Le livre, c'est comme le lait, cela fait grandir." C'est une source de plaisirs partagés pour nos enfants, un terrain propice à une meilleure acquisition du langage. Mais cette bibliothèque est aussi un lieu de rencontre et de découverte pour chacun d'entre nous sans aucune limite d'âge. Dans une commune de taille relativement modeste comme la nôtre, cela me semble constituer un véritable privilège et assurément une grande chance. J'espère que ce nouvel équipement, voulu par l'ensemble du Conseil Municipal, soit le lieu à lire que vous espérez.

Je tiens à souhaiter une bonne année scolaire à tous nos jeunes et nos enseignants. Qu'elle soit pleine de joie, d'énergie et de réussite.

R.DELBOUIS

LISTE DES ASSOCIATIONS ET NOMS DES PRESIDENTS :

<i>J.S.M. Section Football</i>	<i>Mr IRISSOU Yves</i>	<i>05.63.31.64.33</i>
	<i>Mr SALITOT Yves</i>	<i>05.63.31.65.69</i>
<i>J.S.M. Section Pétanque</i>	<i>Mr SALITOT Norbert</i>	<i>05.63.31.64.09</i>
<i>A.T.M. (Association Tennis)</i>	<i>Mr SIEURAC Jean-Marc</i>	<i>05.63.3152.88</i>
<i>La Gaule Meauzacaise (Pêche)</i>	<i>Mr CAZENEUVE Yves</i>	<i>05.63.31.65.37</i>
<i>Club de Gym</i>	<i>Mr VIDAL Xavier</i>	<i>05.63.31.55.80</i>
<i>A.C.C.A. Chasse</i>	<i>Mr ESCARRA Charles</i>	<i>05.63.31.66.82</i>
<i>Comité des Fêtes</i>	<i>Mr SERVAT Raymond</i>	<i>05.63.31.64.34</i>
<i>Anciens Combattants</i>	<i>Mr MAJOREL André</i>	<i>05.63.31.56.59</i>
<i>Club des Aînés Ruraux</i>	<i>Mme MEESESSEMAN Adèle</i>	<i>05.63.31.65.31</i>

PERMANENCES O.P.A.H. :

Un architecte chargé de vous renseigner concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat vous accueillera aux dates suivantes :

<i>Jeudi 15 Octobre 1998 :</i>	<i>15H30 - 16H30</i>
<i>Mardi 17 Novembre 1998 :</i>	<i>14H00 - 15H15</i>
<i>Jeudi 10 Décembre 1998 :</i>	<i>15H30 - 16H30.</i>

Les permanences se déroulent à la Mairie à titre gratuit et sans engagement. Prendre contact au préalable avec la Mairie.

PERMANENCES DE MONSIEUR DAGEN :

Monsieur Bernard DAGEN, Conseiller Général du Canton II de CASTELSARRASIN, vous recevra à la Mairie de MEAUZAC aux dates suivantes :

<i>Samedi 21 Novembre 1998 :</i>	<i>11H15 - 12H00 ✓</i>
<i>Samedi 19 Décembre 1998 :</i>	<i>11H15 - 12H00 ✓</i>
<i>Samedi 23 Janvier 1999 :</i>	<i>11H15 - 12H00. ✓</i>

ASSISTANTE SOCIALE :

Mlle LEBRUN Colette, assistante sociale, assure une permanence tous les premiers vendredis de chaque mois de 9H00 à 11H30 à la Mairie de MEAUZAC. Si vous souhaitez prendre contact avec elle, vous pouvez la joindre au centre médico-social de CASTELSARRASIN au 05.63.32.54.45.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

*Les jeunes gens et demoiselles nés entre le 1er Mars 1980 et le 28 Février 1981, ainsi que les nouveaux résidents, peuvent s'inscrire sur les listes électorales. Ils sont priés de se présenter à la Mairie, munis d'une pièce d'identité, à partir du 1er Septembre, et ce, jusqu'au 31 Décembre 1998.
L'inscription sera prise en compte à partir du 1er Mars 1999.*

DECHARGE MUNICIPALE :

Une fois de plus, nous vous rappelons que la décharge municipale est **uniquement** réservée aux dépôts de gravats et de feuillages. Il est formellement interdit d'y déposer la ferraille et les ordures ménagères.

L'usage de cette décharge est réservée aux habitants de la commune de MEAUZAC qui doivent venir retirer la clef à la Mairie. Aussi, suite au vol du cadenas, nous vous demandons de ne **jamais laisser le cadenas ouvert** : il faut refermer derrière vous.

En ce qui concerne les cimetières, les seuls détritiques qui peuvent être déposés aux emplacements réservés ne concernent que les "déchets verts" (fleurs et non des déchets ménagers). Merci de bien vouloir respecter ces lieux.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes gens nés en Juillet, Août, Septembre 1981 ou 1982 sont priés de faire recenser à la Mairie avant le 20 Novembre 1998 dernier délai.

Les jeunes gens nés en Octobre, Novembre, Décembre 1981 ou 1982 sont priés de se faire recenser à la Mairie avant le 20 Février 1999 dernier délai.

RECRUTEMENT D'UN NOUVEL AGENT ADMINISTRATIF :

Suite à sa demande de mutation, Mlle MONRUFFET Séverine, employée en qualité d'Agent Administratif, nous a quittée. Mlle DABERNAT Chrystelle a été recrutée à partir du 1er Mars 1998 afin de pourvoir à son remplacement.

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE :

Rentrant dans le cadre des prioritaires, Mme ARLABOSSE Josiane est recrutée en tant que C.E.S. pour une durée de 10 mois, à compter du 1er Septembre 1998, et ce jusqu'au 30 Juin 1999. Elle remplacera Mme SABATIER Régine dont le contrat s'achève le 10 Septembre 1998.

RENOUVELLEMENT C.E.S. :

Mlle PECHARMAN Nathalie, employée en qualité de C.E.S. à l'école publique de MEAUZAC depuis 1er Mars 1998, voit son contrat renouvelé pour une durée de 6 mois à compter du 1er Septembre 1998, et ce jusqu'au 28 Février 1999.

REPLACEMENT Mme CAZENEUVE SIMONE :

Suite à une prolongation d'arrêt de travail de Mme CAZENEUVE Simone, employée à temps complet à l'école publique de MEAUZAC, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. A cet effet, Mlle METCHE Anne-Marie et Mlle LAFAGE Delphine sont toutes les deux employées à mi-temps (19 heures 30 par semaine).

PARTICIPATION TRANSPORTS SCOLAIRES :

La Commune de MEAUZAC, comme à l'accoutumée, participe au paiement des frais de transport. Elle prend en charge la participation des familles au frais de transport de leurs enfants à :

- 100 % pour les internes, soit 290 Frs par enfant
- 50 % pour les demi-pensionnaires, soit 292,50 Frs par enfant.

TICKETS CANTINE :

Suite à la délibération en date du 26 Mai 1998, le prix du ticket cantine est fixé à 8,20 francs pour l'année scolaire 1998-1999. Les tickets sont en vente à la Mairie tous les matins de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi.

VENTES OU LOCATIONS DE BIENS IMMOBILIERS :

Suite à une forte demande, les personnes souhaitant vendre ou louer leur maison sur MEAUZAC, peuvent le signaler à la Mairie qui vous mettra éventuellement en contact avec des personnes intéressées. Aussi, vous pouvez nous faire savoir si vous avez des terrains à bâtir à vendre.

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE :

La Commune de MEAUZAC a le plaisir de vous faire savoir que sa bibliothèque, située au dessus de l'ancien Crédit Agricole, ouvrira ses portes prochainement. Elle sera ouverte au public aux jours et heures suivants :

Lundi : 17H00 - 19H00
Mercredi : 16H00 - 18H00
Vendredi : 17H00 - 19H00
Dimanche : 10H00 - 12H00.

Durant ces horaires, deux bénévoles, Mme TIBEAU Fernande et Mme CHARLIER Lise, auront la joie de vous accueillir. Toute personne désirant emprunter des livres doit s'inscrire auprès de ces deux personnes en justifiant de leur identité et de leur domicile.

Pendant le temps scolaire, Mlle DABERNAT Chrystelle sera détachée à la bibliothèque afin de recevoir les élèves de l'Ecole Maternelle et de l'Ecole Primaire.

Si vous souhaitez faire don de livres à la bibliothèque, nous vous en remerciant d'avance.

TARIF LOCATION SALLES :

Pour l'année 1998, les tarifs de location de la salle communale et de la petite salle annexe sont les suivants :

LOCATION GRANDE SALLE

Personne extérieure à la commune : 1 100 Frs
Personne de la commune : 500 Frs
Associations : 200 Frs

LOCATION PETITE SALLE

Particuliers : 200 Frs
Associations : Gratuite

Pour toute information ou réservation, veuillez prendre contact avec Mr FEAU Etienne, conseiller municipal, au 05.63.31.65.39.

AMENAGEMENT DE LA SALLE R.A.S.E.D. :

Une salle a été spécialement aménagée pour permettre aux élèves de l'Ecole Maternelle et Primaire de suivre des cours de rattrapage.

MODIFICATION DU P.O.S. :

Par arrêté en date du 19 Août 1998, le Maire de MEAUZAC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du Plan d'Occupation des Sols.

L'enquête se déroulera en Mairie du 05 Octobre 1998 au 05 Novembre 1998.

Mr MAGNANO Marcel a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULOUSE. Il recevra en Mairie les jours suivants :

- Lundi 05 Octobre 1998 : 9H00 - 12H00
- Mercredi 14 Octobre 1998 : 14H00 - 17H00
- Jeudi 22 Octobre 1998 : 14h00 - 17H00
- Jeudi 05 Novembre 1998 : 14H00 - 17H00.

TRAVAUX PONT DU SAULA :

Le Pont du Saula devrait faire l'objet de travaux vers la fin de cette année. Afin de remettre en état la route, une circulation alternée sera mise en place.

REFECTION CHEMIN DU LAC :

Le chemin autour du lac a été refait afin d'être plus agréable aux pêcheurs et randonneurs.

AUGMENTATION DES CONCESSIONS CIMETIERES :

Suite à la délibération en date du 28 Août 1998, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter le prix des concessions cimetières. A partir du 1er Septembre 1998, une concession perpétuelle de 6 m² coûtera 1 000 Frs, à laquelle il faudra ajouter les frais : 100 Frs de droits d'enregistrement et 76 Frs de droits de timbre.

OUVERTURE DU CAFE :

Nous souhaitons la bienvenue à Mr GOARANT, gérant du café. Grâce à lui, le café de MEAUZAC a rouvert ses portes le 11 Avril 1998. Nous espérons qu'il recevra dans son établissement nombreux meauzacais et meauzacaises.

SUBVENTIONS 1998 VERSEES AUX ASSOCIATIONS MEAUZACAISES :

J.S.M. Section football	9 000 Frs
A.C.C.A. (Chasse)	2 000 Frs
Pétanque	600 Frs
Tennis de Table	600 Frs
Comité des Fêtes	1 100 Frs
Société de Pêche	600 Frs
Amicale des Jeunes d'Antan	1 200 Frs
Tennis	600 Frs

Ces subventions, votées par le Conseil Municipal, sont versées sous condition d'une convention affectant ladite subvention à des dépenses de fonctionnement.

BUDGET 1998 :

BUDGET PRIMITIF

011 Charges à caractère général	589 145 Frs
012 Charges de personnel	1 286 145 Frs
65 Autres charges de gestion courante	890 533 Frs
66 Charges financières	57 115 Frs
TOTAL DEPENSES	2 822 938 Frs
70 Produits de service	1 700 Frs
73 Impôts et taxes	1 310 714 Frs
74 Dotations	1 296 109 Frs
75 Autres Produits	55 000 Frs
013 Atténuation de charges	60 000 Frs
TOTAL RECETTES	2 822 938 Frs

LE MOT DU PREFET :

Le bilan de l'insécurité routière reste préoccupant en Tarn-et-Garonne. Veuillez donc trouver à cet effet un article du Préfet destiné à sensibiliser la population sur ce problème là.

Recommandation de la Gendarmerie Nationale : le port de la ceinture de sécurité est obligatoire même sur de petits parcours. Des contrôles ont eu lieu sur la Commune et d'autres sont à prévoir.

EN TARN ET GARONNE AUSSI,

LA ROUTE TUE

Cinquante sept personnes ont trouvé la mort sur les routes de Tarn-et-Garonne en 1997 ; vingt six depuis le début de l'année 1998.

Si le nombre d'accidents mortels de la circulation routière se poursuit à ce rythme, l'année 1998 présentera à son terme un bilan aussi dramatique que celui de 1997 qui a fait classer, à l'échelon national, notre département à la dernière place, en raison d'une augmentation de près de 110% du nombre des personnes tuées sur la route en un an.

Plus de 90% des accidents mortels et corporels trouvent leur origine dans un défaut de maîtrise du conducteur : la vitesse, l'inattention, l'alcool en sont les principaux facteurs. Beaucoup d'entre-eux ne mettent d'ailleurs en cause qu'un seul véhicule.

C'est une question de comportement individuel qui protège notre vie, celle de nos proches et des autres usagers de la route :

- adaptez votre vitesse aux circonstances et respectez scrupuleusement les limitations
- ne prenez pas votre véhicule si votre vigilance est diminuée par la fatigue, par la consommation, même très modérée, d'alcool
- vérifiez l'état de votre véhicule.

Soyez vigilants

Jean-François CARENCO
Préfet de Tarn-et-Garonne